



Choc voiture avec un tramway

Par **koursk**, le **16/04/2009** à **23:18**

Bonjour, suite à un accident de la route avec un tramway mon assureur me semble un peu léger sur la question ne connaissant pas les responsabilités sur l'accident. En effet je me suis engagé sur le croisement d'une rame de tramway réglé par un feu tricolore. Celui-ci étant clignotant orange et venant de droite il me semblait avoir la priorité ; malheureusement pour moi un tramway passe à ce moment-là et me percute à l'arrière gauche indiquant que j'étais déjà bien engagé et que je venais de droite. Pourtant mon assureur doute que je sois prioritaire ?
Qu'en pensez-vous ? Je vous précise qu'aucun panneau de passage à niveau ferroviaire n'est présent avant le carrefour et que ce feu tricolore était hors service depuis déjà deux ou trois jours selon des témoins de l'accident.
Merci d'avance

Par **Patricia**, le **17/04/2009** à **00:27**

Bonsoir,
Concernant la priorité aux trams, aux intersections (à Lyon...) pas de priorité à droite, ni de feux tricolores...
Le panneau clignote rouge ou ORANGE, comme pour tous panneaux, DANGER
Arrêt obligatoire, le tram arrive.
Si il est éteint, voie libre, droit de passer.
Je ne comprends pas pourquoi vous êtes passé si il clignotait orange...
seul le vert l'autorise.
Pour moi votre assurance a raison, mais comme je ne suis pas spécialisé en droit routier, je ne me prononce pas à 100 % et laisse la suite à un autre superviseur.
PS : En conclusion, vous dites "ce feu tricolore était hors service" et auparavant "qu'il clignotait à l'orange"
Votre message n'est pas cohérent...
Ou c'est moi qui suis fatiguée... ???
Dans les deux cas, il fallait vous arrêter par prudence, avant de vous engager.

Par **koursk**, le 17/04/2009 à 17:19

merci pour votre reponse vous n etes pas fatigue en faite ce que je voulais dire ce que cette intersection comme toute les autres d ailleurs a nice sont reglees par des feux tricolores qui normalement passe du vert au rouge pour indiquer la priorite des vehicules . hors ce jour la le feu du tramway ete defaillant donc le feu tricolore pour les vehicules qui emprunte ce carrefour était clignotant orange .

Par **Patricia**, le 17/04/2009 à 18:28

Bonsoir,rnrnRenseignements pris aujourd'hui, il semblerait que la signalisation des Tramways est normalement "propre" à chaque réseau de tram...rnrnMais de nombreux points communs restent quand même identiques.rnrnAux carrefours et/ou intersections, le disque clignotant du feu tricolore indique un dérangement.rnLe conducteur peut traverser de lui-même avec feux de détresse et à moins de 10 kms/h.rnMême en venant de sa droite, je ne pense donc pas, (c'est mon avis), que vous étiez prioritaire sur ce tram ? rnrnNe voulant pas vous induire en erreur, contactez une auto école de Nicernen lui expliquant gentiment votre accident, je pense qu'elle vous renseignera.

Par **jeetendra**, le 17/04/2009 à 18:55

bonsoir, il me semble que vous etes en tort (imprudence caractérisé), surtout que le tramway est prioritaire sur sa voie, [fluo]votre assureur ne vous suivra pas[/fluo], c'est sur, courage à vous, cordialementrnrnTramways, piétons, automobilistes, motards, transporteurs, bus, cars, rolleurs, cyclistes... nous devons tous respecter les règles de sécurité édictées par le code de la route. [fluo]En un mot, le tram' est prioritaire [/fluo]! Au passage de voiries et autres ronds-points, le tram' déclenche le feu rouge - interdiction de passer. rnrnIl suffit donc de respecter cette consigne pour éviter tout accident. Pour simplifier le propos, [fluo]le passage du tram' correspond à un passage à niveau... sans barrière. [/fluo]rnrnVert : je peux passer ;rnrnjaune clignotant : je passe avec précaution ; rnrnrouge : je m'arrête impérativement. Apprenons le tram' et circulonsrnensemble !rnrn[fluo]En résumé pour les feux :[/fluo]rnrnClignotant ou non, au rouge, jernm'arrête. A l'orange clignotant,rnje passe avec attention.rn[fluo]Dans tous les cas, je reste prudent.[/fluo]

Par **Tisuisse**, le 18/04/2009 à 09:19

Bonjour,rnrnMes collègues Patricia et jeetendra vous ont répondu de façon affirmative, les tords sont à 100 % pour vous. En effet, quelles que soient les circonstances d'un accident avec un véhicule ferroviaire, c'est le véhicule ferroviaire qui a la priorité absolue. Désolé pour vous.